



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

professions libérales : montant des pensions

Question écrite n° 12795

## Texte de la question

M. Gérald Darmanin interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la réforme du régime des allocations supplémentaires de vieillesse des médecins (ASV). La réforme du régime des ASV des médecins a en effet instauré, à compter du 1er juillet 2012, une baisse de valeur du point de retraite. Ainsi pour un médecin ayant procédé à la liquidation de sa retraite entre le 1er janvier 2006 et le 31 décembre 2010 la valeur du point acquis antérieurement au 1er janvier 2006 passe de 15,55 euros à 15,25 euros, quant au point acquis à compter du 1er janvier 2006 il passe de 15,55 euros à 13 euros. Il va donc sans dire que cette réforme a un impact significatif sur le pouvoir d'achat des médecins retraités : il s'agit pour eux d'une baisse de 500 euros en moyenne par an de leur revenu. Il lui demande son avis sur cette réforme et lui demande de bien vouloir l'informer sur la politique qu'elle compte mener sur le sujet.

## Données clés

**Auteur :** [M. Gérald Darmanin](#)

**Circonscription :** Nord (10<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12795

**Rubrique :** Retraites : régimes autonomes et spéciaux

**Ministère interrogé :** Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire :** Affaires sociales, santé et droits des femmes

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [4 décembre 2012](#), page 7055

**Question retirée le :** 2 février 2016 (Fin de mandat)